



Pension alimentaire couple non marié

Par **MORTIER**, le **28/02/2011** à **13:48**

Bonjour, comment calculer une pension alimentaire lors d'une séparation d'un couple non marié avec deux enfants, 2ans et 10 mois. séparation à l'amiable sans passer devant un juge aux affaires familiales.

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **13:52**

C'est une énorme erreur de ne pas passer devant le JAF. Personne ne sera tenu de rien. Celui qui verse la pension alimentaire peut décider de ne plus rien verser, celui qui a la résidence des enfants peut décider d'interdire à l'autre parent de les voir.